

LES RELATIONS FRANCO-SUISSES À L'HEURE DE LA TRANSPARENCE FISCALE ET DE LA COOPÉRATION EUROPÉENNE

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France – Suisse à Berne, Lausanne et Saint-Prex

29 et 30 avril 2013

Une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France - Suisse du Sénat, présidée par **M. Pierre Hérisson** s'est rendue en Suisse les 29 et 30 avril 2013, à l'invitation de M. André Bugnon, conseiller national, président de la délégation pour les relations avec le Parlement français de l'Assemblée fédérale.



MM. Pierre Hérisson, président du groupe, Michel Duclos ambassadeur de France, Mme Christiane Kammermann, vice-présidente du groupe et M. André Bugnon, président de la délégation pour les relations avec le Parlement français

Outre le président du groupe, la délégation était composée de **Mmes Christiane Kammermann, Patricia Schillinger**, et de **M. Gilbert Barbier**.

Ce déplacement avait pour objectif d'approfondir plusieurs thématiques : le système fiscal suisse et les relations fiscales

franco-suisse, la politique d'intégration européenne, ainsi que la coopération en matière de recherche et de formation. Ces questions, largement abordées dans leurs aspects transfrontaliers, ont été l'occasion d'échanges de vues entre les délégations notamment au regard de l'actualité.

Une délégation suisse a été accueillie en France en 2011, tandis que la dernière visite en Suisse du groupe d'amitié du Sénat remonte à avril 2009.

I. Les relations fiscales au centre des échanges

Accueillie par Son Exc. M. Michel Duclos, ambassadeur de France en Suisse, la délégation s'est rendue à Berne, au Palais fédéral, pour s'entretenir avec les membres de la délégation suisse.

M. Pierre Nikolic, directeur des relations bilatérales du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales, a présenté à la délégation le **fonctionnement du système fiscal suisse**. Il a rappelé la structuration à trois niveaux de l'impôt autour des communes, des cantons et de la Confédération, l'Etat ayant un rôle avant tout régulateur et non-interventionniste. Le système fiscal suisse est **largement influencé par l'identité du citoyen**, qui se définit d'abord par l'appartenance au canton, avant la nationalité.

Un débat s'est ensuite engagé sur les différentes questions fiscales et financières d'actualité, et notamment la **renégociation de la convention de 1953 sur l'imposition des successions**. Le texte, paraphé, doit d'abord être signé par le Conseil fédéral, avant d'être ratifié par le Parlement.

M. Pierre Nikolic a ainsi évoqué la mise en place d'un « **dialogue fiscal structuré** » entre les administrations compétentes qui regroupe divers dossiers en cours de discussion avec la France : les successions, les personnes imposées sur la dépense (« forfait fiscal »), la coopération en matière de fiscalité, l'échange de renseignements et les modalités de liquidation de l'impôt sur les sociétés de l'aéroport Bâle-Mulhouse, seul cas d'aéroport binational.

II. Intégration européenne : le choix de la voie bilatérale

La direction des affaires européennes du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) – qui remplace, depuis janvier 2013, le Bureau de l'intégration – a présenté la **politique d'intégration européenne de la Suisse et le choix de la voie bilatérale**.

M. Henri Gétaz, directeur des affaires européennes au DFAE, a dressé un **état des lieux des relations entre l'Union européenne et la Suisse**.

Bien que la Suisse n'appartienne pas à l'Union européenne (UE), il a souligné la **forte intégration des espaces suisse et européen**, au travers de ces quelques chiffres :

- sur une population de 8 millions d'habitants, 1,2 million sont des ressortissants de l'UE ;
- 260 000 frontaliers en provenance de l'UE travaillent en Suisse ;
- 1,3 million de personnes et 700 000 véhicules traversent la Suisse tous les jours.

Le caractère bilatéral de la relation avec l'UE a été soutenu à sept reprises lors de votations populaires au cours de ces dernières années, alors que d'après de récents sondages, l'idée d'une adhésion à l'UE n'a été approuvée que par 10 % des personnes sondées et celle d'une adhésion à l'Espace économique européen par environ 35 %.

Le Conseil fédéral, soucieux de poursuivre dans la voie bilatérale, a engagé le **dialogue sur des questions institutionnelles** (droit applicable et homogénéité de ce droit, surveillance de l'application des accords et voies de droit, interprétation par les tribunaux, règlement de différends).

La Suisse a également fait valoir qu'elle souhaitait des **avancées concrètes dans des domaines d'intérêt mutuel, notamment celui de l'accès aux marchés**, essentiellement sur les secteurs de l'électricité et des produits chimiques.

Compte tenu de l'actualité – la Suisse ayant activé la clause de sauvegarde fin avril 2013 – le sujet plus spécifique de **l'accord sur la libre circulation des personnes** (ALCP) a été abordé dans le cadre de cette présentation.

Le fonctionnement de cette clause de sauvegarde a été rappelé : si la croissance des flux de main d'œuvre européenne dépasse une valeur seuil, **son taux de croissance peut être limité pendant une certaine période**. La croissance sera ainsi plafonnée à 5 % par rapport à la moyenne des trois années précédentes. M. Henri Gétaz a précisé que cette faculté disparaîtra, ainsi que le prévoit l'accord, à compter de mai 2014.

Bien que favorable à la libre circulation des personnes, le représentant du DFAE a indiqué la **volonté du Conseil fédéral de faire respecter les conditions d'emploi**, afin de ne pas peser sur le niveau des salaires suisses ; celui-ci reste en outre attentif aux conséquences sur les besoins en infrastructures liés à l'augmentation de la population (+15 % sur les dix dernières années).

Les membres des deux délégations ont ensuite évoqué les **problématiques transfrontalières** auxquelles ils sont, pour certains d'entre eux, confrontés.

Ainsi, s'agissant de l'emploi, notamment dans l'industrie horlogère dans la région du Jura, la délégation suisse a mentionné que les offres d'emploi se faisaient pratiquement presque toujours dans les journaux français, du fait du **différentiel salarial qui existe entre travailleurs suisses et frontaliers**. Les délégations sont convenues que ce différentiel est source de déséquilibres des deux côtés de la frontière, et qu'il concernait de multiples secteurs (notamment hospitalier), posant plus largement la **question de l'harmonisation sociale et fiscale au niveau européen**.

A cet égard, M. Henri Gétaz a indiqué que la législation suisse ne prévoyait pas de salaire minimum. **Les conditions de travail - y compris les niveaux de rémunération - sont négociées par voie de convention entre partenaires sociaux.** Ces conditions s'appliquent aux entreprises conventionnées, et peuvent être déclarées de force obligatoire dans certains secteurs moyennant un certain quorum. Par exemple, le secteur du bâtiment dispose d'une convention collective avec des salaires minima, qui doivent être respectés par tous, Suisses et non-Suisses.

III. Recherche et formation : une collaboration dense

La thématique « **recherche et formation en Suisse et coopération avec la France** » a fait l'objet de deux rendez-vous spécifiques : une présentation par M. Mauro Moruzzi, chef du service des relations internationales du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), et la visite de l'Ecole polytechnique fédérale (EPFL).

Il a exposé les **caractéristiques principales du secteur de la formation et de la recherche, dont le budget dépasse pour la première fois en Suisse 10 % des dépenses de l'Etat fédéral.** Ce dernier ne participe toutefois qu'à hauteur du quart des dépenses de recherche en Suisse, le reste reposant sur le secteur privé.



MM. Pierre Hérisson, André Bugnon, Mauro Moruzzi et Daniel Neuenschwander

En outre, s'agissant des hautes écoles, seules les écoles polytechniques de Zurich et de Lausanne sont financées presque entièrement par la Confédération, les autres étant soutenues par les cantons. Le rapport du financement par l'Etat de la recherche fondamentale par rapport à la recherche appliquée est de 1 à 5.

La collaboration avec la France est très dense : elle est le troisième pays avec lequel la Suisse a le plus de dépenses au titre du Fonds national suisse de la recherche scientifique ; elle est également la deuxième destination privilégiée par les jeunes Suisses dans le cadre du programme Erasmus.

Un focus sur les activités spatiales suisses et la coopération a parfaitement illustré cette thématique. M. Daniel Neuenschwander, délégué national suisse à l'European Space Agency (ESA), a mis en avant l'excellente coopération entre la France et la Suisse, notamment au sein de l'agence. **L'effort spatial suisse représente 0,02 % du PNB suisse,** soit environ 128 millions d'euros pour le budget 2013 (95 % à l'ESA – 5 % en national).

Par ailleurs, le 30 avril, les deux délégations se sont rendues à Lausanne, où elles ont visité **l'Ecole polytechnique fédérale (EPFL).** MM. Stéphane Gillet, vice-président aux affaires académiques, et Stéphane Découtère, délégué du président, ont présenté le système académique suisse ainsi que les travaux en cours, parmi lesquels le « *Human Brain Project* ».

L'EPFL compte **plus de 9 000 étudiants** (représentant plus de 125 nationalités) **et 319 professeurs. Son budget est de l'ordre de 800 millions de francs suisses en 2012,** sa gestion présentant la caractéristique d'être décentralisée : chacun des cinq départements qui constituent l'école gère librement son budget, et notamment sa masse salariale.

Fait marquant de l'année 2012, l'EPFL est la **première université européenne à proposer des « cours massifs en ligne »** (ou « MOOCs », Massive Open Online Courses), suite à la signature en juillet 2012 d'un accord avec le portail Coursera de l'Université de Stanford. Le premier cours proposé par un enseignant de l'école a ainsi rencontré un franc succès (quelque 10 000 personnes ont suivi les cours jusqu'à l'examen final). Le président de l'EPFL, M. Patrick Aebischer, a exprimé le vœu de développer ces cours, notamment à destination de l'Afrique francophone.

Après cet échange, les membres de la délégation ont pu visiter le « Rolex Learning Center », bâtiment de la bibliothèque d'inspiration futuriste de l'EPFL, inauguré en 2010.



Visite de l'EPFL, Rolex learning center.

Enfin, les deux délégations ont été reçues par M. Daniel Mosini, syndic (maire) de la commune vaudoise de Saint-Prex, où réside le président de la délégation suisse, M. André Bugnon.

*

Cette mission a permis de renforcer les échanges d'informations et d'expériences entre les parlementaires suisses et français et d'en souligner l'importance au regard des dossiers d'actualité au niveau bilatéral et européen.

Composition de la délégation



M. Pierre HÉRISSEON
Président du groupe
Sénateur de la Haute-Savoie (UMP)



Mme Patricia SCHILLINGER
Vice-Présidente du groupe
Sénateur du Haut-Rhin (SOC)



M. Gilbert BARBIER
Vice-président du groupe
Sénateur du Jura (RDSE)



Mme Christiane KAMMERMANN
Vice-Présidente du groupe
Sénateur représentant les Français
établis hors de France (UMP)

Pour en savoir plus : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_610.html